

Tél. : 03 26 61 52 51

Fax : 03 26 61 55 41

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 11 MAI 2010.

Présents : MM. LECOMTE Guy, BOULARD Jeanne, DEPAIX Jean-Claude, BUTELLE Chantal, DORMAY Stéphane, FOURNAISE Jérôme, PIGOT Jocelyne, PONCELET Xavier, ROCHET Bertrand.
Absents excusés : Madame CHAMPION Marie-France, Monsieur LORAILLER Franck ayant donné son pouvoir à Monsieur LECOMTE Guy.
Secrétaire de séance : Madame PIGOT Jocelyne.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 1^{er} avril 2010 : Le conseil à l'unanimité approuve le compte rendu du conseil municipal du 1^{er} avril 2010. Monsieur le maire précise que l'adhésion à l'association des Maires Ruraux ne pose pas de problème avec notre présence à l'association des Maires de la Marne. Le conseil décide donc l'adhésion aux Maires Ruraux de France.

Choix des entreprises pour les travaux de rénovation de la mairie : Monsieur le Maire indique les choix faits par la commission d'appel d'offres à savoir :

- Lot 1 : entreprise LANDRIEUX pour 10 633 € HT
- Lot 2 : entreprise ALUTEC pour 4 186 € HT
- Lot 3 : entreprise BRESSAN pour 15 365 € HT
- Lot 4 : entreprise BERTON pour 6 622 € HT
- Lot 5 : entreprise LAGARDE et MEREGNANI pour 6 950,33 €
- Lot 6 : entreprise FOURNAISE Guillaume pour 1211,60 €
- Lot 7 : entreprise PICCOLI pour 12 936 € HT
- Lot 8 : entreprise CNC Peinture : 9 032,65 € HT

TOTAL HT : 66 936,18 € HT.

Le conseil demande :

- Pour le lot électricité : passer du bicâble pour l'informatique de préférence à du monocâble au rez de chaussée et à l'étage.
- Eclairage : voir si les nouvelles normes seront compatibles avec les modèles choisis.
- Carrelage : demander s'il y a possibilité de mettre le carrelage en diagonale et à quel prix.

Le conseil décide de valider les choix faits en réunion de commission.

Délibération n°12/2010 : choix des entreprises pour les travaux de rénovation de la mairie.

Suite au rapport de la commission d'appel d'offres réunie le 7 mai 2010 et préconisant la retenue des entreprises suivantes pour les travaux de rénovation de la mairie :

- Lot 1 : démolitions, maçonnerie : entreprise LANDRIEUX Olivier pour un montant HT de 10 633€
- Lot 2 : menuiserie extérieure aluminium : entreprise ALUTEC SAS pour un montant HT de 4 186€
- Lot 3 : menuiseries intérieures bois : entreprise BRESSAN Menuiseries pour un montant HT de 15 365 €

- Lot 4 : doublages, cloisonnements, faux plafonds, isolation : entreprise Atelier BERTON pour un montant HT de 6 622 €
- Lot 5 : carrelages, faïences : entreprise LAGARDE et MEREGNANI pour un montant HT de 6 950,33 €
- Lot 6 : plomberie : entreprise Guillaume FOURNAISE pour un montant HT de 1 211,20 €
- Lot 7 : électricité, informatique : entreprise PICCOLI pour un montant HT de 12 936 €
- Lot 8 : peintures : entreprise CNC PEINTURE pour un montant HT de 9 032,65 €

Soit un montant total suivant devis des entreprises de 66 936,18 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'accepter la décision de la commission d'appel d'offres et de retenir pour l'exécution des travaux de rénovation de la mairie les entreprises suivantes :

- Lot 1 : entreprise LANDRIEUX pour 10 633 € HT
- Lot 2 : entreprise ALUTEC SAS pour 4 186 € HT
- Lot 3 : entreprise BRESSAN pour 15 365 € HT
- Lot 4 : entreprise BERTON pour 6 622 € HT
- Lot 5 : entreprise LAGARDE et MEREGNANI pour 6 950,33 € HT
- Lot 6 : entreprise FOURNAISE pour 1 211,20 € HT
- Lot 7 : entreprise PICCOLI pour 12 936 € HT
- Lot 8 : entreprise CNC Peinture pour 9 032,65 € HT

Charge Monsieur le Maire de signer tous documents se rapportant à ce dossier.

Droit de préemption urbain : Le conseil décide de ne pas préempter pour la parcelle suivante : Parcelle cadastrée ZB 118, lieudit « Les Clos Fonds » de 2 960 m² dont une partie est constructible, pour un montant de 180 000 €.

Réflexion sur travaux de sécurité route de Cormicy : Suite au CD ROM fourni par Monsieur LAVIGNE et transmis aux conseillers municipaux, il faudrait se rapprocher du Département pour les travaux de la Route de Cormicy. Les services du Département accepteraient un groupement de commande pour faire les travaux et peuvent nous aider à faire une convention pour choisir un maître d'œuvre. La subvention maximale que l'on peut obtenir est de 30,4%. La commission voirie se réunira prochainement pour étudier ce dossier. Monsieur le maire demande au conseil de prendre une délibération de principe pour faire les démarches pour prendre un maître d'œuvre.

Délibération n°13/2010 : Convention pour consultation de maîtrise d'œuvre.

Après avoir écouté les explications de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à contacter les services du Département afin de mettre en place une convention pour lancer une consultation de maîtrise d'œuvre dans le cadre des travaux envisagés pour la sécurisation de la route de Cormicy.

Charge Monsieur le Maire de signer tous documents se rapportant à ce dossier.

Renouvellement du contrat de la secrétaire : Monsieur le maire propose de renouveler le contrat de la secrétaire qui arrive à terme au 30 juin 2010 pour une durée de 18 mois soit jusqu'au 31 décembre 2011. Le conseil accepte la proposition de Monsieur le Maire.

Délibération n°14/2010 : renouvellement du contrat de l'adjoint administratif.

Vu la délibération n°4501 créant un poste d'adjoint administratif 1^{ère} classe,
Vu la délibération n°4501 décidant d'occuper ce poste par un adjoint administratif non titulaire,

Le conseil municipal délibère, décide, à l'unanimité :

De renouveler le contrat d'engagement d'adjoint administratif 1^{ère} classe, occupé par un agent non titulaire pour une durée de 18 mois à compter du 1^{er} juillet 2010, à raison de 19 heures hebdomadaires.

La rémunération se fera sur la base fixée lors du premier contrat soit l'indice brut 287 nouveau majoré 283.

Charge monsieur le maire de signer tous documents se rapportant à ce dossier.

Renouvellement du contrat de l'agent d'entretien : Monsieur le Maire propose au conseil de renouveler le contrat de l'agent d'entretien pour une durée de un an à compter du 1^{er} août 2010. Le conseil accepte cette proposition.

Délibération n°15/2010 : renouvellement du contrat de l'agent d'entretien.

Vu la délibération n°4011 créant un poste d'agent d'entretien,
Vu la délibération n°4012 décidant d'occuper ce poste par un agent d'entretien non titulaire pour une durée d'un an,

Le conseil municipal délibère, décide, à l'unanimité :

De renouveler le contrat d'engagement d'agent d'entretien, occupé par un agent non titulaire, pour une durée d'un an à compter du 1^{er} août 2010, à raison de 17 h 30 hebdomadaires.

La rémunération se fera sur la base de l'indice fixé lors du premier contrat soit l'indice brut 287-288 nouveau majoré 283.

Charge Monsieur le Maire de signer tous documents se rapportant à ce dossier.

Renouvellement du contrat d'affermage avec la Lyonnaise des Eaux : Monsieur le Maire explique au conseil que le contrat d'affermage de la commune se termine le 31 janvier 2012, celui du SPEP le 31 mars 2011. Il y aurait peut être la possibilité de redémarrer les contrats pour les communes de CAUROY LES HERMONVILLE, HERMONVILLE et le SPEP en même temps. Le coût serait de 3 000 € HT mais Monsieur BERNARD qui gèrerait ce dossier en tant qu'assistant maîtrise d'ouvrage s'occupe de tout jusqu'à la signature.
A réfléchir.

Divers :

1°) Le centre de gestion propose une visite d'inspection du travail pour étude des risques pour un montant de 300 €. Le conseil accepte cette proposition. Le centre de gestion nous communiquera la date ultérieurement.

2°) Monsieur le Maire explique au conseil que la chaudière du logement rue des Houettes dit « ancienne gare » ne fonctionne plus correctement. Après plusieurs passages du chauffagiste, il semblerait qu'il faille la changer. Un devis a été reçu de l'entreprise FOURNAISE pour un montant de 3 511,46 € TTC. Le conseil accepte ce devis.

Délibération n°16/2010 : Changement de la chaudière dans le logement rue des Houettes dit « ancienne gare ».

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

De faire changer la chaudière dans le logement dit « ancienne gare » situé 1 rue des Houettes sur la commune par l'entreprise Guillaume FOURNAISE, 4 rue du Général De Gaulle, 51220 CAUROY LES HERMONVILLE, pour un montant HT de 2 936,00 € soit 3 511,46 € TTC.

Charge Monsieur le Maire de signer tous documents se rapportant à ce dossier.

3°) Monsieur le Maire informe le conseil d'une proposition de prix faite par l'entreprise BODET pour l'électrification des cloches de l'église. Il suggère de demander une subvention auprès des services du Département. Le conseil accepte de faire cette demande pour l'électrification des cloches de l'église.

Délibération n°17/2010 : demande de subvention au Département pour électrification des cloches de l'église.

Vu les travaux de mise en volée électrique des deux cloches de l'église,

Le conseil municipal délibère, décide, à l'unanimité :

- Accepte le devis prévisionnel de l'entreprise BODET, concernant la mise en volée électrique de deux cloches de l'église, d'un montant de 3 462,50 € H.T.
- Décide de la réalisation de ces travaux en 2010 et de financer ceux-ci sur les fonds libres et subvention.
- Sollicite l'aide du Conseil Général de la Marne pour la réalisation de ces travaux.
- Charge Monsieur le Maire de signer tous documents se rapportant à ce dossier.

4°) Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la demande du chef de corps des sapeurs pompiers pour l'achat de vêtements. Le conseil donne son accord à l'unanimité et inscrira les crédits nécessaires au budget dès que la demande sera plus précise.

5°) Monsieur le Maire informe le conseil que les travaux de réfection du court de tennis n°1 sont terminés. Il ne devrait pas y avoir de subvention de la FFT car les travaux ont débuté trop tôt selon leur dire. Voir avec le responsable de la section Tennis du Cercle de l'Amitié pour faire une inauguration officielle avec les enfants de l'école de tennis, le Conseiller Général, le conseil municipal, etc...

6°) Monsieur le Maire indique qu'une délibération a été prise à l'unanimité lors du conseil d'administration du Cercle de l'Amitié concernant l'étude d'une convention entre le Cercle de l'Amitié et la commune pour la mise aux normes avant 2015 de la salle du Cercle. Le conseil crée une commission pour établir les contacts et préparer le dossier avec la Présidente du Cercle de l'Amitié et les membres du conseil d'administration du Cercle de l'Amitié ; Madame Marie-France CHAMPION, Messieurs Guy LECOMTE et Bertrand ROCHET sont nommés dans cette commission.

7°) Une demande a été adressée à la commune concernant le respect des heures légales de travail le samedi. Un rappel sera fait à toutes les entreprises de la commune.

8°) Les analyses des poteaux d'incendie du village sont bonnes. Appeler l'entreprise afin de vérifier si la bouche à clé situé ruelle des clos a été vérifiée.

9°) Monsieur le Maire informe le conseil que l'achat par la commune du terrain situé lieudit « les Basses Vergères » sera finalisé par la signature de l'acte définitif le lundi 17 mai 2010 chez le notaire. Il serait bon que chacun réfléchisse à ce que l'on peut faire sur ce terrain pour canaliser les eaux de ruissellement dans ce secteur.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H 30.

Le Maire
Guy LECOMTE